

**Convaincue que l'ambition que porte l'économie sociale et solidaire doit s'incarner au quotidien dans les pratiques de ses employeurs, l'UDES a adopté, dès 2007, une déclaration et des axes de progrès pour promouvoir la qualité de l'emploi et développer la responsabilité sociale des entreprises de l'économie sociale et solidaire qu'elle fédère. La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité en sont un des volets.**

Refléter la diversité culturelle de la société française, promouvoir la parité entre les hommes et les femmes, donner sa chance à chacun en fonction de ses compétences, s'enrichir de nouveaux talents : les employeurs de l'économie sociale et solidaire souhaitent, forts de leurs valeurs, prendre toute leur part dans l'emploi et l'évolution professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés quels que soient leur âge, leur origine, leur sexe, leur orientation sexuelle ou leur handicap.

Les potentialités de développement de l'emploi dans le secteur, avec un renouvellement important des pyramides des âges dans un certain nombre d'activités, nécessitent de développer à la fois **la lisibilité des métiers mais aussi l'attractivité du secteur auprès de différentes populations**. Cette nécessaire ouverture vers de nouvelles compétences s'est d'ores et déjà traduite par des actes concrets qui illustrent l'adéquation entre les principes et valeurs de l'économie sociale et solidaire et les politiques de gestion des ressources humaines :

- > L'UDES a réalisé un **guide** en 2008 et **mis à jour en 2019, pour [promouvoir la diversité auprès des employeurs du secteur et lutter contre toutes les formes de discriminations](#)** à l'embauche. Didactique et pédagogique, il comprend un rappel des dispositions législatives et réglementaires, les obligations de l'employeur, des fiches pratiques pour favoriser la diversité dans tous les compartiments de la gestion des ressources humaines ainsi qu'un autodiagnostic.
- > L'UDES a formalisé son engagement par l'intermédiaire d'un **colloque** organisé en 2009 à la Cité de l'immigration en présence de nombreux invités venus débattre de la nécessaire prise en compte de la diversité dans l'entreprise.
- > L'UDES et l'ensemble de ses membres ont signé, en 2010, la **Charte de la diversité** et s'engagent à lutter contre toutes formes de discriminations dans l'emploi. En effet, l'Union a la conviction que les femmes et les hommes dans leurs diversités doivent être au cœur de la nouvelle donne du secteur en matière de développement des emplois.
- > L'UDES a réalisé **plusieurs guides pour les employeurs du secteur** qu'elle applique également à elle-même en tant qu'entreprise :
  - Un [guide sur le recrutement](#) et un [guide sur l'évolution professionnelle](#) en 2013 qui valorisent les bonnes pratiques auprès des employeurs et donnent des clés pour agir ;
  - Un [guide sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'ESS](#) en 2016 pour passer de la conviction à l'action ;
  - Un [guide sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap](#) dans l'ESS en 2019.
- > Enfin, l'UDES, ainsi que les OPCO du secteur se sont engagés dans un programme de formation en direction des publics défavorisés ou présentant des risques de discrimination à l'embauche. Un programme de lutte contre l'illettrisme a été mis en place. **L'UDES a été un des artisans du développement des emplois d'avenir dans le secteur de l'économie sociale et solidaire**, dispositif visant les jeunes éloignés de l'emploi et présentant des difficultés d'insertion. Des formations s'orientent aujourd'hui vers l'illectronisme.

Pour aller plus loin dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, l'UDES a décidé, en lien avec un certain nombre de ses adhérents, de mener **une démarche visant une meilleure traçabilité des processus et des actions conduites**. Ceci a naturellement conduit l'UDES à travailler dans un objectif de labellisation de ses pratiques et sur la définition d'une politique menée par l'entreprise dans ce cadre. L'UDES a ainsi obtenu en juillet 2015 le "label Diversité" délivré par l'AFNOR.

L'UDES souhaite, fort des actions conduites ces dernières années et de part son positionnement de syndicat d'employeur représentant le secteur de l'économie sociale et solidaire, entamer une **démarche d'objectivation de ses actions devant avoir valeur d'exemple vis-à-vis d'un nombre important d'employeurs**.

Ces dernières années, l'UDES a formalisé en son sein un certain nombre de pratiques en matière de gestion des ressources humaines pour objectiver les processus de recrutement et d'évolution professionnelle. Ainsi ont été mis en place des grilles d'entretien, des outils de mesure, des objectifs quantifiables et des politiques actives en matière d'intégration dans l'emploi, de formation et d'évolution professionnelle.

Parce que les actions menées ont besoin d'être régulièrement réinterrogées et parce que l'UDES évolue également dans son positionnement, **l'Union a posé trois axes pour le développement de sa politique de prévention des discriminations et de la promotion de la diversité** :

1. Mettre en place des **processus de gestion des ressources humaines** favorisant l'intégration, le développement des compétences, la promotion et la gestion des carrières pour prévenir toute forme de discrimination ;
2. Favoriser la **mixité professionnelle et l'égalité femme/homme** : par la diversification des sources de recrutement, l'égalité d'accès dans les parcours professionnels, la conciliation des temps de vie ...
3. Encourager la **diversité des âges et valoriser les salariés expérimentés** : par la formation, la mobilité, le tutorat,...

**L'UDES en tant qu'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire doit composer et agir pour répondre aux enjeux d'attractivité du secteur et pour promouvoir l'emploi de qualité. Au-delà du strict respect de la loi, il s'agit de faire preuve d'innovation sociale et ainsi de poursuivre les actions visant à valoriser les spécificités et les modes d'entreprendre de l'économie sociale et solidaire dans une logique de progrès permanent et de contrôle continu.**

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire.

